

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 4^e.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 18 août 1848.

INDUSTRIE LYONNAISE.

Nous avons dernièrement publié les bases d'une association entre les tisseurs qui s'occupent spécialement de la fabrication des velours, nous recevons, aujourd'hui, des auteurs du projet, l'article suivant ; il est impossible de le lire sans avoir le cœur serré en voyant quelle est la déplorable condition des travailleurs, à quelles privations ils sont condamnés.

Le détail de leurs dépenses montant à UN FR. 03 c. par jour a quelque chose de navrant ; il est impossible d'établir un budget sur des bases plus restreintes. Pas une dépense de plaisir, de luxe ; pas une obole pour les livres, pour le spectacle, pour aucune des jouissances de la vie morale, intellectuelle ou matérielle. Vivre ainsi est-ce vivre ?

En descendant consciencieusement dans l'examen des chiffres qui composent le budget de l'ouvrier, on comprend la devise écrite sur leur drapeau le jour d'une déplorable insurrection : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. On comprend que des systèmes sociaux inapplicables trouvent des partisans parmi les hommes réduits à une telle condition qu'ils veulent changer au risque même de leur vie de misères.

La question des salaires, des tarifs portant fixation d'un prix de main-d'œuvre est un des plus difficiles problèmes de l'industrie, et nous ne pensons pas qu'on puisse jamais le résoudre d'une manière satisfaisante, tant que la fabrique conservera l'organisation vicieuse qu'elle a aujourd'hui. Cette question se complique en effet de la guerre que nous fait la concurrence extérieure, du prix de la main-d'œuvre à l'étranger. Jusqu'ici, chaque fois qu'on a voulu lutter contre les fabriques rivales, on n'a pas su trouver d'autre moyen que la réduction du salaire ; là est l'erreur. C'est dans la suppression des dépenses générales qu'il faut chercher l'abaissement du prix de revient, et on n'y parviendra jamais que par l'association. Que les fabricants, les ouvriers et tous les agents qui concourent à la production se pénètrent bien de cette vérité. Hors de cette voie quelques hommes pourront s'enrichir, la masse souffrira.

Le gouvernement a ordonné une enquête industrielle, la pièce qui suit pourra fournir d'utiles renseignements à ceux qui seront chargés de la faire :

En adressant au public les bases d'une association entre les veloutiers, nous nous sommes réservé d'en faire comprendre la nécessité en prouvant que les veloutiers ne pouvaient pas vivre aux prix des façons payés depuis bien long-temps, jusqu'à l'époque de la révolution de Février. Nous allons le démontrer.

On vaudra bien nous pardonner la monotonie de ces réflexions et de ces chiffres que nous recommandons cependant à tous les hommes sérieux s'occupant des questions industrielles. Le salaire et la dépense demandent à être analysés, examinés et pris en considération ; on sait du reste que le gouvernement républicain fait faire une enquête ou statistique sur les industries ; nous comptons sur le résultat pour prouver la vérité de ce que nous avançons.

Avant d'entrer en matière, nous ferons observer que les prix des façons payés par le marchand fabricant, se répartissent ainsi :

La totalité au chef d'atelier, propriétaire du métier et travaillant lui-même ;

3/5^e à l'ouvrier travaillant chez le chef d'atelier propriétaire du métier ;

2/5^e au chef d'atelier propriétaire du métier occupé par un ouvrier.

Prix payés avant février ; quantité d'étoffe que peut produire un

bon et fort ouvrier en travaillant régulièrement et sans chômage trois cents jours par année et montant de la façon :

Velours le plus léger, en 22 portées simples, 200 mètres à 2 fr. 50 c. le mètre. 500 »
 Velours en 22 portées doubles, 200 mètres à 3 fr. 600 »
Nota. — Ces deux genres sont tramés crus ou coton.
 Velours en 22 portées doubles, tramé cuit, 180 mètres à 3 fr. 50 c. 630 »
 Velours en 25 portées doubles, tramé cru, même prix, même quantité, même montant. 680 »
 Velours en 25 portées doubles, tramé cuit, 170 mètres à 4 fr. 680 »
 Velours en 30 portées doubles, tramé cru, même prix, même quantité, même montant. 825 50
 Velours en 30 portées doubles, tramé cuit, 165 mètres à 5 fr. 825 50

Cent métiers à peine existaient de ce dernier genre. L'immense majorité, soit les 5/6^e au moins, étaient composés des trois premiers genres.

Nous prions le lecteur de ne pas oublier comment se répartissent les totaux ci-dessus et qui sont le résultat du travail le plus assidu pendant une année.

Pour établir les calculs qui vont suivre, nous prendrons pour base le genre duquel il existait le plus grand nombre de métiers travaillant ; ce sera le velours en 22 portées doubles, tramé cru ou coton et duquel il peut se faire 200 mètres à 3 fr. qui produisent au chef d'atelier travaillant lui-même. 600 fr.

A l'ouvrier travaillant sur le métier du chef d'atelier 3/5^e de la façon. 360

Au chef d'atelier occupant l'ouvrier 2/5^e. 240

Etablissons maintenant les dépenses matériellement et strictement nécessaires pour subvenir très modestement un homme qui travaille et pour le vêtir et blanchir de manière à ce qu'il ne soit pas en guenilles.

Nourriture.

750 grammes de pain à 40 c. le kilog., prix moyen . . . » 30
 Bouillon pour la soupe du déjeuner ou pitance . . . » 40
 Un modeste plat de viande à diner. » 20
 — de légumes. » 15
 Bouillon pour la soupe du soir ou pitance » 40
 Un quart de litre de vin à 40 c. » 40
 Accessoires, comme fruits ou fromage. » 5
 Huile pour l'éclairage. » 5

Par jour 1 5

Ce qui par année donne. 383 25

Nous comptons positivement qu'on nous rendra la justice de n'avoir rien exagéré ; ces chiffres sont basés sur l'expérience la plus complète : on pourra varier la nourriture ou changer le système et l'on arrivera toujours à peu près au même total de. 383 25

Blanchissage.

Une chemise par semaine. » 20
 Un mouchoir de poche. » 5
 Une paire de bas. » 5
 Accessoires, comme pantalons, gilets, cols . . . » 5

Total par semaine. » 35

ce qui fait par année. 18 25

Vêtements.

Chaussure 40 »
 Coiffure. 5 »
 Vêtements divers 40 »
 Linge. 18 »

Dépense matériellement et strictement nécessaire au maître ou à l'ouvrier. 474 50

L'ouvrier est logé par le chef d'atelier.

Ajoutons maintenant les frais du chef d'atelier.
 Loyer pour le métier et le logement. 80 »
 Entretien du lit, des ustensiles de ménage, chauffage et autres accessoires 75 »
 Usure du remisse 20 »
 Six paires de fers à 50 c. 3 »
 Pour navettes et pinces 3 »
 Peigne 1 »
 Pliage : six coupes à 1 f. 6 »
 Six tordages à 2 f. 12 »
 Dévidage, 2 f. 50 c. par coupe. 15 »
 Canetage, 5 c. par mètre 10 »
 Courses au magasin. 12 »

Total de la dépense rigide et indispensable au chef d'atelier. 714 50
 Mais il sera juste d'y ajouter pour chômage, maladies ou enfants 150 »

Et nous aurons un total général de 861 50
 Nous avons dit que nous prenions pour base le 22 portées doubles, tramé cru ou coton, et duquel il peut se faire 200 mètres, à 3 f. 600 »

D'où il résulte que le maître le plus sage, le plus économe, le plus soigneux, le plus parfait, s'endettera de. . . 261 50
 La dépense matériellement et strictement nécessaire à l'ouvrier travaillant chez le maître étant de. 474 50
 Ses 3/5 de façon sur 600 f. étant de. 360 »

Il en résulte encore que l'ouvrier le plus sage, le plus économe, le plus soigneux, le mieux portant, le plus parfait, s'endettera de. 114 50

Voici maintenant le bénéfice que peut réaliser le chef d'atelier occupant un bon ouvrier, sans chômage ni maladie :
 Total de la façon suivant les calculs qui précèdent. . . 600 »
 60 0/0 donnés à l'ouvrier. 360 »
 Loyer pour le métier et logement. 80 »
 Fourniture du lit, essuie-mains, vaisselle, chauffage et autres accessoires. 40 »
 Divers frais de métiers détaillés ci-dessus. 82 »

Résultat d'une année, en ayant eu chez soi, jour et nuit, la servitude d'un ouvrier qui généralement est étranger au chef d'atelier 38 »

On nous a très amèrement reproché le tarif, ou plutôt le minimum des prix que nous avons obtenu des fabricants et qui nous donnait généralement une augmentation de un franc par mètre. On conviendra qu'il était impossible de rien demander de plus juste et de plus équitable et en même temps de plus modéré.

Nous portons l'année à 200 mètres en 22 portées doubles, tramé cru ou coton, mais nous offrons de prouver qu'après vérification des livres de magasin, il n'y a pas dix métiers sur cent qui rendent cette quantité.

Après avoir disséqué très attentivement les comptes que nous venons de produire, osera-t-on nous dire qu'il est possible de continuer sur le même pied ? Nous ne le croyons pas ; il faut nécessairement trouver mieux et c'est pour cette raison que nous tournons nos regards vers l'association et que nous fondons nos espérances sur elle : c'est pour cela que nous faisons un appel aux fabricants et aux commis pour qu'ils viennent se joindre à nous, afin que réunis, nous puissions marcher avec ensemble et trouver des moyens assurés de changer et d'améliorer notre sort à tous.

Avec la paix, l'ordre et la tranquillité, les affaires vont revenir ; il dépend de nous tous de profiter du moment ; c'est en donnant le beau spectacle de plusieurs milliers d'hommes comprenant leurs intérêts, le bonheur et la fraternité, que nous prouverons que nous étions dignes de la liberté. Quel plus bel enseignement à donner au

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 AOUT 1848.

MISCELLANÉES.

Stendal a, dans son livre de *l'Amour*, étudié un certain état de l'âme qu'il appelle *crystallisation*. Il le définit ainsi : « L'opération de l'esprit qui tire de tout ce qui se présente la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections. » Grâce à la cristallisation, l'objet aimé, convoité, se transforme incessamment et revêt les plus brillantes couleurs. Jetez dans les mines de sel de Salzbourg un rameau d'arbre effeuillé, au bout de trois mois les plus petites branches, grosses comme la patte d'une mésange, sont garnies d'une infinité de diamants mobiles et éblouissants. Voilà la cristallisation.

Ce phénomène n'est point particulier à l'amour ; nous avons aussi la cristallisation politique qui mérite bien d'être remarquée ; nous connaissons des cristallisations blanches, bleues, rouges.

Ce qui accélère la cristallisation en amour, c'est l'espérance d'arriver à la possession de l'être aimé ; en politique, où les choses se passent dans une sphère moins idéale, la cristallisation s'opère à mesure que vous approchez davantage du poste que vous ambitionnez : prenez le rameau le plus monarchique, trempez-le dans le budget républicain et soyez sûr qu'il sera au bout de peu de temps complètement cristallisé.

A l'inverse de la cristallisation amoureuse, la cristallisation politique augmente et se durcit par la possession de l'objet convoité.

A côté du républicain de lavelle dont on a tant parlé depuis le 24 février, ce républicain farouche qui fume invariablement une pipe *culottée*, et qui a su faire de la queue de billard un instrument de propagande sociale ; à côté du républicain du lendemain qui justifie de sa capacité politique, de ses aptitudes administratives, en exhibant ses quittances de loyer, de bottier et de tailleur, nous avons le républicain de la veille qui ne l'est plus le lendemain : le républicain de cette espèce a été trop négligé ; il serait digne d'une étude particulière. Il se gonfle dans son importance, en s'imaginant

n'être qu'impartial ; il jouait à la république, comme on joue à qui perd gagne ; aujourd'hui, vous l'entendez, avec des airs de M. Prudhomme, s'écrier : « Et moi aussi, M. le Président, j'ai été républicain, j'ai connu M. Carrel ; — mais, M. le Président, je veux le respect de la propriété et de la famille, vive la propriété royale et son auguste famille ! »

La République possède une belle devise : liberté, égalité, fraternité ; mais quel déluge de phrases elle nous a valu ? Je n'ai pas la profession de foi qui n'en fût l'insipide commentaire ; je ne suis pas entré au club, sans que je ne l'aie vue posée comme une étiquette sur des sacs de sottises. Un candidat monte à la tribune, on lui crie :

— Faites votre profession de foi.

— Citoyens, reprend-il aussitôt sans hésiter, ma profession de foi, la voilà ; elle aura, *j'ose le dire*, votre approbation ; je veux la réalisation de notre belle, de notre immortelle, de notre sainte devise : liberté, égalité, fraternité !

On applaudit ; le candidat descend de la tribune, son front est rouge et baigné de sueur, il s'essuie d'un geste qui rappelle celui d'André Chénier : « Il y avait quelque chose là ! » c'est à dire : « Je pourrais gagner 25 fr. par jour comme MM. tels et tels du département du Rhône. »

Depuis la République, il n'y a qu'un être au monde qui n'ait pas été troublé dans ses fonctions, c'est le daguerréotypeur. Il est resté, lui, le grand-prêtre de l'iodo, occupé à manipuler ses drogues, à frotter ses plaques, à guetter un rayon de soleil pour *croquer* l'émeute qui passe dans la rue. Quand la trompette de l'ange résonnera dans la vallée de Josaphat, le daguerréotypeur se lèvera avec sa boîte et se mettra en mesure de peindre le bon Dieu, les onze mille vierges et tous les vieillards de l'Apocalypse.

Le daguerréotypeur appartient à la même variété que le collectionneur d'insectes et le joueur d'accordéon : faire de l'histoire naturelle sans la savoir, et, sous ce prétexte, passer sa vie à ramasser des hannetons que l'on pique dans des cadres, sous un vitrage bien propre ; presser entre ses doigts, comme on presse un soufflet devant le feu, un instrument qui chante ou pleure sans qu'on le veuille ; faire des portraits, des paysages, sans avoir tenu de sa vie un crayon, en exposant au soleil de petites feuilles argentées,

préparées par un procédé pharmaceutique, c'est au fond la même besogne. Ceci nous explique pourquoi nous connaissons tous tant de gens peu suspects d'être spirituels, se livrant avec une passion désordonnée à la chasse des insectes et au daguerréotype.

Sans doute il y a des exceptions, et l'art n'est pas plus incompatible avec le daguerréotype que la science avec la chasse aux papillons ; M. Thierry a, par exemple, poussé jusqu'aux dernières limites les progrès de la photographie ; il a publié un livre très substantiel à ce sujet ; il possède un vrai musée qui désespérerait Téniers, s'il revenait, et tous les peintres de l'école flamande ; c'est de la vraie et bonne peinture où tous les détails revivent avec une précision inimaginable. M. Thierry obtient des épreuves d'un ton rose, violacé, ardent, qui les distinguent entre toutes.

M. Arago a trouvé le temps de faire un rapport sur ces épreuves, et la société d'encouragement vient de lui décerner une médaille d'argent.

Puisque nous en sommes à parler de photographie essayons de daguerréotyper rétrospectivement une scène de clubs ; au fait, ces pauvres clubs sont menacés d'avoir pour présidents des commissaires de police, et ils seront bientôt aussi intéressants qu'une séance publique de l'académie.

Le président, d'un ton très familier et avec un demi-sourire :

— Citoyens ! j'ai été aujourd'hui à la commune, afin de voir ce qui s'y passe ; j'ai rencontré le citoyen maire et je lui ai dit : « Ah ça, citoyen maire, il paraît que la réaction lève la tête ; les journaux de Philippe insultent le peuple, nous sommes dans l'intention de faire une exécution sommaire. (Sensation profonde.) »

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que c'est qu'une exécution sommaire. (Hilarité générale à laquelle le président lui-même prend part de très bonne grâce.)

Je vous avertis donc, citoyens, qu'un de ces jours... »

Ici un gros garçon joufflu, rose, aux cheveux blonds, se lève et demande la parole.

Le président : La parole est au citoyen Candolinet.

Le citoyen Candolinet : Citoyens, avant l'exécution sommaire proposée, je crois que nous devrions répondre dans nos journaux....

Le président, l'interrompant vivement : Comment, citoyen, vous osez soutenir l'aristocratie. Je vous prévient que si vous dites un mot de plus,

monde, quel nouvel avenir pour tous, quel gage de sécurité ce serait pour le pays, si nous avions le bonheur de réussir et que nous fusions imités par les autres travailleurs! Une fois cette organisation répandue dans les masses, qui donc trouverait un mécanisme assez puissant pour troubler l'ordre de notre chère France? Nous adjurons tous nos frères de ne former qu'une seule famille; nous supplions les chefs de commerce qui nous occupent aujourd'hui de prendre la place qui leur revient dans cette affaire; qu'ils se mettent à la tête de notre mouvement, qu'ils donnent à tous le noble exemple du dévouement au pays, du désintéressement combiné avec leurs intérêts bien entendus et qu'ils aient à jamais l'honneur d'être entrés les premiers dans la nouvelle carrière ouverte par notre République.

Dans sa séance de mercredi, l'Assemblée Nationale s'est occupée du projet de décret relatif au rachat du chemin de fer de Paris à Lyon; cette question intéresse vivement notre ville au double point de vue de l'occupation que la reprise des travaux fournira aux ouvriers et de la célérité des transports entre le Havre et Lyon. Le projet a soulevé une opposition assez vive; quelques orateurs qui ne veulent à aucun prix mettre les voies de communication entre les mains de l'Etat, l'ont combattu seulement sous le rapport financier et sans dire toute leur pensée; M. Fourneyron l'a attaquée par d'autres considérations en soutenant que l'administration de la compagnie n'avait pas le droit de faire le traité avec l'Etat.

Cependant depuis qu'il en est question, l'administration a dû prendre les mesures nécessaires pour se faire donner le mandat de traiter. Sans rentrer dans la discussion générale que nous avons assez souvent abordée, nous dirons qu'il n'appartient pas à une compagnie d'ajourner indéfiniment l'exécution d'une ligne aussi importante que celle de Paris à Lyon; qu'elle remplisse ses engagements ou qu'elle permette à l'Etat de se substituer à elle. D'une manière ou d'une autre, la Méditerranée doit être mise en rapport avec l'Océan, si nous voulons conserver à la France le transit des marchandises étrangères.

On se rappelle les nombreux essais de M. Waghorn qui voulait faire passer la malle de l'Inde par Trieste et l'Allemagne, au détriment de Marseille et de la France, en soutenant que le premier chemin était le plus court. M. Waghorn a dû renoncer à son entreprise, après y avoir dépensé beaucoup d'argent qu'une souscription patriotique lui rend aujourd'hui en partie.

Mais ce qu'on ignore peut-être, ou ce qu'on oublie, c'est que maintenant le transport des fourgons de la malle des Indes, en destination pour l'Angleterre, se fait sur la ligne entière des chemins de fer du centre et de Paris à la mer. Les arrangements conclus avec les diverses exploitations de ces lignes assurent pour un terme indéfini le passage de ces dépêches à travers la France, et démontrent victorieusement la supériorité de rapidité du parcours par la voie de Marseille.

Il ne s'agit pas pour nous seulement des fourgons de la malle des Indes, il s'agit des transports de toutes les marchandises qui viendraient débarquer à Marseille et dans les autres ports de la Méditerranée, et qui doivent être rendues promptement et à bon marché à leur destination.

Nous espérons que l'Assemblée Nationale comprendra l'importance de la voie de fer de Lyon et la nécessité de l'achever promptement.

Paris, 16 août 1848, de l'Assemblée Nationale.

C'est toujours la discussion du rapport de la commission d'enquête qui préoccupe les esprits. Tu le sais, samedi, avant l'ouverture de la séance, tout était à l'orage; les groupes se multipliaient dans les couloirs, dans la salle des séances, les conversations étaient animées. Le bruit s'était répandu que le général Cavaignac monterait à la tribune pour demander l'autorisation de poursuivre les citoyens Caussidière et Louis Blanc et réclamerait l'ordre du jour sur le rapport de la commission d'enquête. Les uns voulaient qu'on laissât dans l'ombre les témoignages recueillis dans l'enquête, témoignages qui, disaient-ils, seraient une honte pour la France aussi bien que pour l'Assemblée Nationale. Les autres voulaient que le voile fût déchiré et que la France sût enfin quelle confiance elle pourrait accorder à certains de ses représentants, lesquels d'entre eux seraient condamnés à subir son juste mépris.

Il est certain aujourd'hui que la discussion s'engagera. Quels faits seront révélés? quels noms seront compromis? Je n'ose dire tout ce que l'on raconte. J'aime à croire que tous les récits sont empreints d'exagération; quoi qu'il en soit, au point où nous en sommes, mieux vaut la publicité que le silence.

Les républicains sincères sont en majorité dans l'Assemblée, ils soutiennent le ministère, et cependant le ministère n'a de la bien-

veillance que pour la droite, pour les ex-légitimistes, les ex-philippistes. Consultez le *Moniteur*, lisez les noms des nouveaux fonctionnaires et vous saurez qui les a patronnés. Le ministre de l'intérieur est surtout celui dont on se plaint. Déjà on se prépare à lui demander très clairement un changement de front: au premier vote dans lequel il sera intéressé, plusieurs représentants sont résolus à voter contre lui. La réaction est déjà assez audacieuse, ses progrès sont assez rapides, il n'est pas besoin que le ministère lui vienne en aide.

Aujourd'hui, en arrivant à l'Assemblée, nous avons été étonnés de trouver les soldats occupés à transporter des sacs de terre. Nous avons appris qu'ils démolissaient les fortifications élevées la veille dans la prévision d'une attaque. Le bruit s'était, en effet, répandu dans Paris d'un mouvement carliste. Hier, quelque tumulte a eu lieu dans un café-chantant à la suite du cri de *Vive Henri V!* Ce matin, dans la rue, dans les boutiques, on ne parlait que d'un mouvement insurrectionnel carliste, mais on ne remarquait ni crainte, ni inquiétude sur les figures. La République est trop forte pour redouter le drapeau blanc.

Il est cinq heures, le rapporteur du projet de loi sur le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon est en ce moment à la tribune. La discussion générale est fermée. On commence la discussion des articles. Le projet passera évidemment. UN REPRÉSENTANT.

Les élections pour les membres des conseils-généraux des départements ont été fixées au 27 de ce mois; mais de nombreuses réclamations qui s'élèvent, dit-on, à cinq ou six mille, ont été faites contre les dernières listes qui ont servi aux élections municipales. On nous assure que les tribunaux vont être appelés à statuer sur ces réclamations; en attendant, on procède à la confection de nouvelles listes, et il est à peu près impossible qu'elles soient achevées et que les contestations soient tranchées dans les délais voulus.

Nous avons donc quelques raisons de croire que les élections du département du Rhône seront retardées de quelques jours.

Nouvelles d'Italie.

ROME, 9 août. — Nous avons annoncé hier que, dans la séance du 7 août, la chambre des députés avait, à l'unanimité, demandé l'intervention de la République française. Voici le passage du discours par lequel le député Sterbini appuyait cette proposition:

Je dois faire une autre motion, et j'espère que la chambre des députés voudra aujourd'hui prouver par un acte solennel à notre peuple et à l'Italie combien elle s'intéresse à la cause de l'indépendance italienne. Je propose que la chambre des députés exprime par son vote le désir de l'intervention française en Italie. Je crois que nous pouvons demander cette intervention sans rougir. L'Allemagne entière s'est jetée sur l'Italie, l'Allemagne qui vient combattre en Italie les mêmes principes de nationalité et d'indépendance qu'elle a proclamés chez elle! Tant que nous avons eu que tous les Etats et tous les princes d'Italie aidèrent Charles-Albert, nous avons pu dire que l'Italie se sauverait elle-même; mais après l'abandon de beaucoup de princes italiens et l'accroissement des forces de l'ennemi, il a été démontré que Charles-Albert ne pouvait soutenir seul la guerre de l'indépendance. Sans rougir, nous pouvons demander l'aide de la France; l'Amérique l'a bien demandée sans rougir. Rappelez-vous que Franklin vint en France en 1777 demander l'assistance d'une monarchie.

La monarchie française secourut généreusement l'Amérique, sans se soucier des menaces de guerre de l'Angleterre. J'espère que la France républicaine ne sera pas moins généreuse que l'antique monarchie, et voudra aider l'Italie à laquelle elle est unie par tant de liens. Demandons que l'étendard tricolore de la République se déploie dans les plaines où l'aigle impérial a vaincu ces mêmes ennemis que nous combattons aujourd'hui, et qui sont les éternels ennemis de toute liberté et de toute nationalité. Je propose donc que la chambre, au nom du peuple qu'elle représente, exprime le désir pressenti et sincère de l'intervention des armées françaises en Italie. (Vifs applaudissements.)

Le secrétaire a lu la proposition du député Sterbini, ainsi formulée:

« Je propose que la chambre, au nom du peuple qu'elle représente, exprime son vœu pour l'intervention de la nation française en Italie pour la défense de l'indépendance italienne. »

Le président la met aux voix, et elle est adoptée à l'unanimité. Ce vote est suivi de nombreux applaudissements.

— Gaetano Cagiotti a été nommé directeur provisoire du ministère de la guerre, Sa Sainteté ayant admis la démission du comte Pompeo di Campello.

Après le vote de la chambre, le peuple a voulu prouver par une démonstration solennelle son adhésion à la demande d'intervention faite par les députés. Une pétition a été portée par une foule énorme à l'ambassadeur français.

L'ambassadeur a répondu par de généreuses et nobles paroles, en donnant l'assurance que toutes les sympathies de la France étaient acquises à la liberté et à l'indépendance italienne, et que, fidèle à sa parole, elle ne permettra jamais que l'Italie retombe sous le joug des barbares.

Il a dit que la France, pour éloigner tout soupçon de conquête, n'était pas encore intervenue, parce qu'elle n'avait pas été appelée, et qu'elle le ferait aujourd'hui que les peuples le demandent; mais qu'elle laissait aux Italiens le temps de s'armer et de combattre avec toutes leurs forces, pour prouver que ce n'est pas elle, mais l'Italie qui fait la guerre, et l'arce qu'un peuple n'est véritablement indépendant que lorsqu'il l'est devenu par ses propres armes.

MILAN, 10 août. — Milan est tranquille en apparence; mais cependant je me mets à l'abri à la campagne pour quelques jours. La ville a été respectée par les Autrichiens; je n'ai pas la force de regarder passer ces monstres dans les rues. La cité est tout entière détestée, et, à sa honte, 80 individus atteints de folie ont été transportés à l'hôpital. Pauvre Milan! Cela fait pitié, et je ne puis y rester plus long-temps.

— Tous les journaux de Turin sont unanimes pour considérer l'armistice comme humiliant et en dehors des pouvoirs du roi; ils appellent à grands cris l'intervention française, et veulent que le gouvernement recommence la guerre.

— Nous lisons dans l'*Echo des Alpes Maritimes*:

La cause de l'indépendance italienne n'est pas encore perdue! Tels sont les derniers mots de la proclamation du roi, et cependant le chef de l'état-major général de l'armée, Salasco, vient de signer, en son nom et comme le prélude des conditions d'un traité de paix, un armistice qui jette dans la population une agitation extrême. Cet armistice établissant les limites des deux Etats respectifs, et stipulant la remise et l'évacuation des places fortes que nous occupons au milieu des pays dont la fusion s'était opérée avec notre royaume, n'est que le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Il y a illégalité, il y a inconstitutionnalité, il y a lâcheté, il y a trahison.

Nous protestons de toutes nos forces contre un pareil acte:

1° Parce que le roi n'a pas le droit d'aliéner une partie quelconque du territoire de l'Etat;

2° Parce qu'un pareil armistice est loin d'être honorable, ou loin de nous amener à la reprise des hostilités (réponse du roi aux députés de Gènes);

3° Parce que la médiation de la France et de l'Angleterre devient alors illusoire;

4° Parce que l'Autriche est en droit de répondre que la médiation ne saurait s'exercer du moment où le gouvernement sarde souscrit aux conditions imposées par Radetzki. Sommes-nous donc privés de toute ressource morale et matérielle? Tout est-il donc perdu pour nous, même l'honneur? Il ne saurait en être ainsi: que les chambres et la nation protestent, et que les populations se lèvent!

— Une lettre de Vérone du 6 août, adressée à la *Gazette de Breslau*, dit que la flotte sarde, près de Trieste, est maintenant menacée de deux côtés. La flotte napolitaine a reçu ordre de se séparer d'elle; elle a suivi la flotte sarde dans les eaux de Trieste, où l'on croyait que la flotte autrichienne ferait cause commune avec la flotte napolitaine.

— Le bruit de l'incendie de Milan dont beaucoup de feuilles de Paris faisaient mention paraît dénué de fondement; ni les journaux italiens, ni ceux de Marseille ne s'en occupent.

Paris, le 16 août 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une légère inquiétude se répand dans Paris; le gouvernement redouble d'activité et de précautions. Les ennemis de la République sont consternés du calme qui commence à renaitre. Le repos, l'ordre à l'aide desquels seuls peuvent se développer les institutions populaires et républicaines, ne font pas l'affaire de ces hommes qui ont un intérêt à tout bouleverser, afin de ramasser dans l'anarchie des lambeaux du pouvoir qu'ils ont perdu. Cette fois, ce n'est plus la fiévreuse impatience des masses, les égarements d'une multitude travaillée dans tous les sens par des hommes coupables qui exploitent ses souffrances, que l'on a à redouter, mais les tentatives de la réaction carliste. Des mouvements de troupes ont eu lieu hier et aujourd'hui dans Paris; la plus grande surveillance est exercée. Cependant la tranquillité est complète, et la population semble ne pas prendre garde aux mesures de précaution dont sa sûreté est l'objet.

Quel est le but de ces agitations de haut étage? Est-ce bien sérieusement qu'ils comptent tuer la République à coups d'émeutes ou en prolongeant les alarmes? Les passions, les haines, le fol entêtement des partis vaineux sont donc toujours vivaces? Qui sait? Peut-être comptent-ils aussi sur l'irritation que ne manquera pas de jeter dans les esprits la discussion qui va s'engager sur le rapport de la commission d'enquête.

— On parle beaucoup d'un mouvement carliste dans lequel ne seraient pas éloignés de tremper les anciens partis monarchiques; mais qu'on se rassure, le succès est impossible de la part de ces hommes incorrigibles que tant de défaites n'ont pas découragés; mais le peuple s'irrite et il ne mettrait pas sa misère au service d'une royauté quelconque; le peuple s'irrite et la situation se tend. Heureusement il est plus raisonnable que ceux qui ont la prétention de vouloir le gouverner; il comprendra qu'il doit se méfier des agitateurs, que l'ordre est la condition indispensable du développement des institutions démocratiques; que cet ordre est entre ses mains, qu'il dépend de lui, en le maintenant, de décourager les espérances insensées de la réaction; que l'agitation ne serait profitable qu'au parti monarchique.

viendra reprendre sa place; quand le navire Argos, que nous construisons assez difficilement et peut-être assez pauvrement, ce me semble, sera lancé aux flots, Orphée s'assoira à la poupe et charmera la longueur du voyage avec des souvenirs et des prédictions nouvelles.

Si la poésie ouvrière qui, depuis 1850, a essayé plusieurs tentatives assez infructueuses, ne les renouvelle pas avec succès, le retour de la muse n'est point prochain. L'enthousiasme ne s'est pas réfugié dans le cœur des classes bourgeoises; elles n'ont fait avec la République qu'un mariage de raison; les classes populaires, au contraire, ont fait un mariage d'inclination; elles doivent avoir la ferveur du premier amour, c'est à elles que revient l'honneur de chanter les noces nouvelles.

Nonobstant l'impertinence poétique de la saison, M. de Laprade a encore enrichi ses domaines d'une nouvelle fleur tout à fait digne de ses aînés.

La Tentation, tel est le titre du nouveau poème de l'auteur de *Psyché*.

M. de Laprade paraît avoir tout à fait abandonné la muse grecque pour la muse chrétienne. Faut-il le féliciter de cette conversion? L'avenir jugera. Constatons seulement que dans le nouveau monde où il est entré, M. de Laprade a apporté ce faire large et magistral qui lui est particulier, cette harmonieuse ampleur qui le rattache aux traditions des grands écrivains classiques.

Pourtant nous aurons toujours un faible pour *Psyché*; c'est que le poème de *Psyché* est à nos yeux un poème épique complet, sans précédent en France. Notre histoire n'offrirait qu'un seul type propre à l'épopée, c'est Jeanne d'Arc. Il est fâcheux que pas un de nos anciens poètes ne se soit laissé séduire par l'attrait de cette merveilleuse figure.

Après la révolution française, l'épopée de Jeanne d'Arc est devenue impossible; un seul héros se présente alors avec des proportions épiques, c'est l'homme, c'est l'humanité; l'épopée ne peut être une fantaisie individuelle ou historique, elle doit traduire la vie d'un siècle; il faut qu'elle sorte vivante des doctrines, des tendances, des idées, des aspirations de l'âge qui la voit naître.

M. de Laprade, dans sa *Psyché*, a parlé derrière un masque grec un langage hardi; il a scellé sa doctrine dans un vase athénien aux purs contours. Voilà sa gloire!

Nous craignons qu'en abordant le monde évangélique il accorde trop peu aux fantaisies de la forme et aux libertés de l'esprit. S. S.

c'est contre vous que se fera d'abord l'exécution sommaire, et vous sauterez le premier par la fenêtre.

Le citoyen Candolinet, toujours blond, mais d'un rose qui devient cramoisi:

— Citoyens, je n'ai pas voulu dire autre chose; je suis de l'avis du président, mais...

De toutes parts: Assez, assez!

Le président: L'incident est vidé!

Un citoyen: Le commissaire de police de mon quartier est venu...

Le président: Est-il venu vous réclamer votre fusil? L'avez-vous votre fusil?

— Oui, citoyen président.

— Eh bien! gardez-le, ne le rendez jamais, car un de ces jours...

— Mais, citoyen président, le commissaire de police de mon quartier...

— Citoyen, vous voulez donc troubler l'ordre; je renouvelle ma recommandation: gardez bien vos fusils!

Un autre citoyen, très âgé, et qui a dû fréquenter les clubs de 93: Citoyen président, j'ai zété à la Charité l'autre jour, où ce que j'y ai vu un tableau qui a un saint Vincent-de-Paule, je ne dis rien de saint Vincent-de-Paule, puisqu'on m'y a dit qu'il était un brave homme. Saint Vincent-de-Paule tient dans ses bras un petit enfant; je ne dis encore rien de cet enfant, mais à ses pieds, devant lui, il y a un autre petit enfant, les quatre fers en l'air, tout nu, bien sûr que c'est pour humilier le pauvre monde. Je demande que le club se transporte à la Charité pour faire ôter cet enfant.

Le président, gravement: Il en sera fait mention au procès-verbal.

Un autre citoyen: Je demande pourquoi les prêtres n'ont pas des ceintures tricolores; je demande pourquoi toutes les bannières ne sont pas tricolores.

Le club est attentif. Silence profond.

Le président, de sa voix la plus grave: Citoyens, l'observation qu'on vient de vous présenter est juste et elle n'est pas juste. Elle n'est pas juste quand les prêtres sont dans leurs églises; qu'ils portent des ceintures noires ou blanches, ils sont libres. La loi du Concordat existe, il faut la respecter, citoyens.

Mais, citoyens, quand les prêtres sortent et qu'ils portent d'autres cou-

leurs que les couleurs nationales, ils violent la loi, et violer la loi, citoyens, c'est chose grave.

Et voulez-vous que je vous dise une chose, citoyens? Vous avez aussi violé la loi aujourd'hui. J'ai vu plusieurs membres du club marcher à la suite des curés pour la plantation de l'arbre de la Liberté. Le Concordat défend les processions, la loi les défend, vous avez violé la loi.

Citoyens, vous me faites l'effet d'un troupeau de moutons; l'aristocratie vous a menés boire aujourd'hui, elle vous a engraisés; mais quand on a engraisés les moutons, savez-vous ce qu'on en fait? On les mène à la boucherie. Citoyens, la réaction lève de plus en plus la tête; préparez donc vos fusils, ne les rendez jamais, citoyens.

Le citoyen qui s'était déjà levé au commencement se relève.

— Citoyen président, le commissaire de police de mon quartier...

— Ah! ça, citoyen, je vous ai demandé si on vous avait pris votre fusil.

— Non, citoyen président.

— Eh bien! gardez-le bien, citoyens; gardons bien nos fusils.

La séance est levée.

C'est bien le cas de répéter cette vieille phrase par laquelle débutent tous les feuilletonistes chargés de rendre compte d'un volume de poésies nouvelles: la poésie est morte.

La révolution de juillet ne fut pas stérile en œuvres littéraires; quoiqu'elle fût exclusivement politique dans les faits, elle a néanmoins accéléré le mouvement romantique, et l'avènement de la poésie moderne date véritablement de 1830; elle donna carrière au saint-simonisme et à une multitude de théories métaphysiques ou religieuses;

Depuis Février, aucune œuvre d'un peu d'importance n'a été signalée. Il ne nous paraît pas que jusqu'à ce jour la République ait dans l'ordre des idées donné le branle à l'esprit humain; le côté religieux, métaphysique des questions est oublié; on s'attache au côté *socialiste* qui sera toujours le côté matérialiste, quoiqu'on fasse et, on s'étudie à tirer de Février des conséquences pratiques.

La muse répugnera toujours à servir de doubleur à M. Considérant ou à M. Proudhon, l'organisation du travail nous semble un thème peu favorable aux développements lyriques; quand le travail sera organisé, la poésie

— La Presse entretient depuis plusieurs jours le public de lettres écrites et de visites faites par une députation d'ouvriers typographes à des représentants qui ont eu le courage de prendre la défense de la liberté de la presse.

Il serait bon de s'entendre sur l'extension aussi facilement donnée à la qualification d'un fait honorable, si l'on veut, mais qui ne trahit en rien cette audace, ce courage dont on fait si grand bruit. MM. Victor Hugo, Dupont et autres auraient-ils donc, sans que nous le sachions, couru un grand danger en se faisant les défenseurs de la liberté de la presse? En ce cas, nous sommes tous prêts à nous associer au concert de louanges que leur donnent les ouvriers typographes.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 16 août.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

ORDRE DU JOUR.

Projet de décret relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.
Projet de décret relatif aux concordats amiables.

La séance est ouverte à une heure et demie.
Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

La parole est au citoyen Baze pour lire le rapport du comité de la justice relatif à la proposition du citoyen Lamennais, qui demande à la chambre d'exercer des poursuites contre lui.

Le rapport conclut à ce que l'Assemblée veuille bien aborder la question préalable.

Les citoyens Baud, Boissier et Jandot demandent des congés qui leur sont accordés.

L'ordre du jour appelle la discussion relative au chemin de fer de Paris à Lyon.

Un membre fait observer qu'aux termes du règlement, il faut qu'il s'écoule au moins vingt-quatre heures entre la distribution d'un rapport et la discussion en séance publique.

Le rapport de la proposition que l'ordre du jour appelle n'a été distribué qu'hier aux représentants; il demande que cette discussion soit ajournée après celle de la loi des concordats.

LE MINISTRE DES FINANCES s'oppose à cet ajournement. Le projet est extrêmement urgent. Il prétend d'ailleurs que, depuis hier midi jusqu'aujourd'hui deux heures, il s'est écoulé plus de vingt-quatre heures.

LE CIT. DESLONGRAIS : Beaucoup de nos collègues n'ont pas encore reçu ce rapport. (Réclamations.) Voulez-vous étouffer la discussion ou ne le voulez-vous pas? L'ajournement qu'on vous demande est très court, et, quant à l'urgence, celle du projet des concordats me paraît bien mieux démontrée que celle des chemins de fer. (Appuyé. — Non! non!)

LE CIT. ALCAN n'est pas de ceux qui veulent étouffer la discussion, mais il insiste pour la discussion, parce que la plupart des membres de la chambre doivent avoir une opinion sur le point qui a été long-temps discuté par la presse.

LE CIT. FOURNEYRON rappelle que la loi des bons du Trésor a été votée très précipitamment, et que, quelques jours après, le ministre des finances a déclaré qu'on avait oublié de s'occuper du sort des endosseurs et de plusieurs autres détails.

On a toujours à regretter de voter une loi précipitamment. Dans son exposé des motifs sur le projet d'emprunt, nous avions demandé quelques jours pour vérifier les calculs. Le ministre répondit qu'il serait bien coupable s'il n'avait pas fait cette vérification. Cependant chacun sait que des erreurs ont dû être corrigées depuis.

LE CIT. GOUDCHAUX : La loi vous a été présentée le 4 août, il ne s'agit que d'un amendement qui est connu depuis plusieurs jours. Je ne serais pas monté à la tribune pour insister, si je n'eusse agité pour moi que de répondre à quelque chose de personnel. (Non! non! c'est inutile!)

Le ministre descend de la tribune.

L'Assemblée consultée maintient son ordre du jour.

LE PRÉSIDENT : Le citoyen Brunet a la parole contre le projet.

LE CIT. BRUNET : Pour!

LE PRÉSIDENT : Alors je donnerai la parole au citoyen Wolowski, qui désire parler contre.

LE CIT. WOLOWSKI : Pour!

LE PRÉSIDENT : Alors la parole est au citoyen Fourneyron contre le projet.

LE CIT. FOURNEYRON : Je ne m'oppose pas d'une manière radicale à l'adoption du projet, parce que cette adoption fera reprendre des travaux qu'il est urgent de continuer. C'est plutôt le traité que j'attaque. La compagnie elle-même n'avait pas le droit de faire le traité.

On a dit que l'Assemblée Nationale était souveraine et que sa bonne foi ne pouvait pas être mise en doute, que, par conséquent, elle pouvait facilement passer par-dessus la question de la légalité. Cette doctrine ne peut pas être professée d'une manière absolue, car elle mènerait loin.

Je reconnais que la société est dans une position à ne pas pouvoir continuer ses opérations, et que dans cette position elle a dû prendre un parti. Elle a demandé au gouvernement ou un secours ou le rachat des travaux faits. Le gouvernement ayant refusé le premier parti, il a fallu prendre le second.

La compagnie de Lyon n'est pas opposée au rachat, et je n'y suis pas opposé non plus en principe, mais je voudrais qu'on le fit légalement. Il y a dans le code civil un article qui dit que toutes les fois qu'un débiteur ne peut pas faire face à ses engagements, il peut solliciter l'intervention de l'Etat. Au moyen de cet article vous pouvez donner une forme légale à cette transmission; mais la voie que le gouvernement veut suivre n'est pas la bonne, et les actionnaires ont le droit de s'y opposer.

LE CIT. BRUNET répond au citoyen Fourneyron que la compagnie de Lyon ne se trouve pas sous l'application de cet article. Elle ne doit rien à l'Etat, elle doit à d'autres compagnies, et il n'y a qu'une cession pure et simple qui puisse lui donner les moyens de se libérer.

L'orateur montre ensuite l'utilité de la mesure proposée, en faveur de l'industrie et surtout des ouvriers.

Le gouvernement dernier avait commis la faute de donner un essor trop grand aux entreprises de chemins de fer, et cette imprudence n'a pas été étrangère à sa chute. Le gouvernement républicain est appelé à réparer les désastres causés dans ce genre de spéculation, et les souffrances de la classe ouvrière lui en font une loi.

Le rachat étant devenu nécessaire, il y avait trois moyens de procéder. Il y avait un contrat entre l'Etat et la compagnie; mais les circonstances sont tellement changées que ce contrat n'est plus qu'un simple document dont peu de dispositions sont restées obligatoires. Le second moyen était celui d'une vente à l'amiable; c'est celui que l'Etat eût choisi s'il eût été possible de s'entendre à la fois avec la compagnie et avec les actionnaires.

Reste l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce dernier moyen eût donné lieu à des formalités et à des lenteurs qui eussent encore compromis la position au lieu de la sauver.

Aucun de ces moyens n'ayant pu être employé, il a fallu recourir à la décision de l'Assemblée Nationale pour trancher la question.

LE CIT. COMBAREL DE LEVAL fait remarquer le peu d'accord qu'il y a entre le projet de décret et le rapport de la commission. Le rapport prétend que le traité avec la compagnie ne lie pas les actionnaires vis-à-vis du gouvernement. Mais le projet de décret ne dit pas un mot de ce contrat.

De même que le contrat ne lie pas les actionnaires, de même l'autorité de l'Assemblée pourra bien trancher la question, mais non pas la résoudre. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait réunir le conseil d'actionnaires? Qui sait si l'on n'aurait pas obtenu par ce moyen un résultat tout-à-fait amiable?

LE CIT. WOLOWSKI : Je n'étais pas partisan du rachat des chemins de fer comme mesure générale, mais je suis loin de m'opposer au rachat du chemin de fer particulier de Paris à Lyon. Ce rachat n'aurait pas seulement l'avantage de donner un aliment aux travaux publics, mais surtout celui de servir admirablement d'expérience pour la grande question de l'exécution des chemins de fer par l'Etat.

On a fait aussi de la question des chemins de fer entre les mains de l'Etat une question politique. Il est vrai qu'aucune entreprise ne présente

mieux les caractères et les conditions requises dans ce but.

Mais je crois qu'à de grands maux il faut des remèdes variés, et je ne pense pas que le travail manouvrier eût pu seul résoudre la question de l'organisation du travail.

L'orateur, discutant le chiffre de 7 fr. 60 cent., reconnaît qu'il est inférieur à ce que la compagnie eût pu espérer dans des circonstances particulières; mais en présence de la crise où nous nous trouvons, il faut que l'Etat restreigne sa générosité à ce qui est rigoureusement juste.

On prétend que la convocation des actionnaires eût donné un caractère plus légal au traité. Je ne crois pas que la difficulté où nous opposé eût été levée pour cela; nous n'en serions pas plus avancés. Et d'ailleurs, il y a une considération qui doit dominer toutes les questions de forme, c'est que le rachat de ce chemin de fer est devenu nécessaire, et que la décision de l'Assemblée peut seule nous faire sortir de l'impasse où nous laissent ces difficultés.

LE CIT. DESLONGRAIS a la parole contre le projet : La question est une des plus grandes qui puissent occuper l'Assemblée. C'est un premier pas qu'elle fait dans une voie où il ne lui sera peut-être pas possible de s'arrêter. L'Assemblée, en invoquant au profit des compagnies qu'on voulait déposséder le respect des contrats que le précédent ministre voulait violer, a rendu la vie au crédit public. Mais si le gouvernement respecte ses contrats avec les compagnies, il faut demander à celles-ci qu'elles respectent aussi leurs engagements.

Il ne faut pas qu'on use contre nous d'un moyen dont nous ne pouvons user de notre côté.

L'orateur constate que la compagnie du chemin de Lyon s'est jouée de l'Etat; qu'elle a repoussé des offres d'abord agréées, qu'elle a manifesté des exigences contradictoires, et qu'en dernier lieu elle n'a accepté les conditions proposées que sous toutes réserves; qu'elle tient l'Etat pour engagé, mais qu'elle-même n'est pas liée, puisqu'elle a réservé les droits des actionnaires, et qu'en définitive il pourra se présenter des actionnaires sérieux qui demanderont à la société d'achever son œuvre, à l'administration d'en ordonner l'achèvement en vertu du contrat de 1843. Il valait mieux recourir tout franchement à l'expropriation.

LE CIT. DESLONGRAIS expose que les actions de la compagnie, au moment de la présentation du projet de loi, valaient tout au plus 86 fr., soit au cours actuel 6 fr. 40 cent., et non pas 7 fr. 60 c. qu'on propose de donner, soit 106 fr. en capital.

Ainsi, on donne à une compagnie qui ne remplit pas ses engagements 25 pour cent de prime sur le cours de la bourse; on a traité bien plus durement les déposants des caisses d'épargne et les porteurs de bons du Trésor.

L'orateur aborde la question de dépense et rappelle que lundi, dans un but louable d'économie, on a repoussé un projet dont le but était aussi de fournir du travail aux travailleurs sans ouvrage. On prendra-t-on toutes les ressources qu'exigera le rachat du chemin de fer? Combien d'autres dépenses essentielles ne supprimera-t-on pas?

L'orateur craint que l'adoption du projet ne crée un nouveau budget extraordinaire, qu'il appelle le budget des compagnies. Quand vous donnez 25 pour cent de prime au chemin de Lyon, les autres compagnies viendront vous assiéger à leur tour. L'appât sera suffisant.

Une voix : Mais l'importance du chemin de Lyon!

LE CIT. DESLONGRAIS : Tous les chemins sont importants à divers degrés; il y a toujours à dire en faveur de leur importance.

L'orateur s'efforce de prouver que le chemin de fer sera achevé, même si l'Etat n'intervient pas. Les actions baisseront, mais l'intérêt du Trésor est plus précieux que celui des actionnaires.

LE CIT. LARABIT : La conséquence des paroles qui viennent d'être apportées à la tribune par le citoyen Deslongrais serait l'abandon d'un des plus beaux et des plus utiles travaux de la France, et cela pour 20 millions! Vous avez là de l'ouvrage pour 50 ou 40.000 ouvriers. Ce qui peut sauver de la crise actuelle, c'est le travail; ne reculons donc pas devant les sacrifices qu'on nous demande pour rouvrir des ateliers qui sont restés trop long-temps fermés, et dont la reprise importe à la prospérité de la France. Je vote pour le projet de loi.

LE MINISTRE DES FINANCES : Permettez-moi de vous dire que les paroles que nous prononçons ici retentiront non seulement en France, mais au dehors; il y a dans l'affaire des capitaux étrangers, des intérêts... (Une voix : Des capitaux anglais!) engagés dans cette affaire. Il ne faut pas que nous encourions à l'étranger le reproche de manquer aux contrats.

Une voix : Mais c'est la compagnie qui manque aux contrats.

LE MINISTRE DES FINANCES raconte comment ont été reprises les négociations du rachat du chemin de fer de Lyon, après le retrait du projet sur lequel l'Etat reprenait pour son compte l'ensemble des chemins de fer français; il établit que la compagnie est dans l'impossibilité la plus complète de poursuivre ses travaux et de faire face à ses engagements. C'est pour prévenir un tel désastre que le gouvernement a pris la résolution du rachat. Il cherche à se disculper : 1° du grief relatif à la violation des contrats; 2° de ce qu'il donne trop à la compagnie. Quant au fait de n'avoir pas rapporté le consentement des actionnaires, les délais de rigueur ne le permettraient pas.

Le citoyen Goudchaux lit, pour excuser ce qui a été fait, une consultation signée de M. Herson, qui pense qu'une réunion même d'actionnaires n'aurait pu trancher et décider la question dans les circonstances qui se présentent, le cas de rachat n'étant pas prévu par les statuts; il pense qu'une solution législative aura des pouvoirs qu'une délibération sociale n'aurait pas eus.

Le ministre se défend d'avoir désiré le rachat; on est venu le prier d'y consentir. Il croit ce rachat désirable pour l'Etat; mais il l'est bien plus pour la compagnie. Il semble défendre le Trésor contre les reproches de spoliation que per-sonne ne lui fait, bien plus que contre ceux qui se sont élevés d'un autre côté et à un autre point de vue.

Le ministre veut, par ce raisonnement, établir que, bien que le consentement des actionnaires n'ait pu être réuni, il ne craint pas que les actionnaires puissent se plaindre et qu'ils aient la moindre chance de le faire avec succès. Il reconnaît que les statuts n'ont pas prévu la difficulté, et se demande si l'Assemblée aura le droit de combler la lacune qu'il signale.

On a parlé, dit-il, d'expressions judaïques (On rit.) ou jésuitiques. (On rit plus fort.) Sans nul doute, il faut un peu forcer la logique; mais voyez les inconvénients d'une sévère légalité.

La ligne de Lyon ne se fera pas : 40.000 ouvriers resteront sans travail. Le crédit public recevra une rude atteinte, car une compagnie aura perdu dans un traité avec l'Etat 100 millions, l'Etat aura 5 millions de rente, dont 45 millions en capital à verser pour le rachat des actions de Lyon.

L'Etat, dit-on, peut ne pas racheter, et il deviendra plus tard propriétaire du chemin de Lyon sans bourse délier. Mais n'y aura-t-il pas un désastre bien plus grand qu'une perte de 45 millions à redouter d'une pareille catastrophe? Ajoutons que ce n'est pas 45 millions qu'on veut épargner. On ne dit pas de ne rien donner, on dit de donner moins; c'est donc pour une économie de 8 à 10 millions seulement que vous voulez courir les dangers qu'on vous signale, et provoquer les catastrophes qu'on vous prédit.

Nous savons bien que nous payons un peu cher; mais la société ne sera en déchéance que dans plusieurs mois; elle peut plaider, traîner les choses en longueur, et pendant ce temps les inconvénients qu'on redoute ne seront point évités.

Le ministre compare ensuite le projet de la commission et celui du gouvernement. Il insiste pour l'adoption du décret, en prétendant que le rejet jetterait une perturbation véritable, non-seulement sur la place de Paris, mais encore dans les affaires de la République.

LE CIT. BÉNARD : Je ne reviendrai en quoi que ce soit sur tout ce qui tient au prix du rachat ni aux conditions financières. Mais il y a un point sur lequel on ne saurait trop insister. Quelle est la nature du projet de loi dont nous nous occupons? Est-ce un traité entre l'Etat et les actionnaires? Non, car il vous a été démontré qu'aucun traité ne pouvait lier ceux-ci ou du moins la minorité d'entre eux.

L'orateur cherche à démontrer que l'expropriation pour la cause d'utilité publique est la seule voie juste et légale.

Tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont été d'avis que l'utilité publique devait être surtout prise en considération. Comment prétendez-vous que votre vote engagera ces intérêts?

Et si ces intérêts viennent vous appeler devant les tribunaux, que répondrez-vous? Ayez au moins le courage de dire que les lois précédentes sont abrogées.

LE CIT. GOUDCHAUX, ministre des finances : Nous le reconnaissons.

LE CIT. BÉNARD : Vous le reconnaissez, je vous en félicite; mais cela ne suffit pas pour justifier une mesure aussi exorbitante, pour racheter

aussi cher le délai de quelques semaines qui doit encore s'écouler pour vous permettre d'agir légalement et à beaucoup moins de frais. Je vote contre le projet.

LE CIT. GOUDCHAUX : Nous pensions être à l'abri du reproche de la violation des contrats. On nous reproche une violation et on nous en conseille d'autres. On nous dit : expropriez! mais pour expropriez il y a aussi des formalités de procédure. On nous propose de laisser périr les intérêts les plus graves, et on nous reproche de recourir à des moyens d'urgence dans le cas de suprême nécessité; on vient nous embarrasser par des arguties. (Murmures. Très bien! très bien!)

LE CIT. VEZIN succède au ministre et parle contre le projet. La discussion est close. Le rapporteur résume le débat. Il est cinq heures.

Cour d'assises du Rhône.

Audience du 17 août.

PRÉSIDENCE DE M. DE BERNARDY.

Charles-Louis Nivelles, graveur sur métaux, se livrait depuis quelque temps à la fabrication de fausses pièces de un franc, qu'il faisait ensuite mettre en circulation par l'intermédiaire de sa femme.

La femme Mercier, vendeuse, rue Saint-Pierre-le-Vieux, s'était aperçu qu'une femme qu'elle ne connaissait pas venait, de quinzaine en quinzaine, lui remettre une pièce fausse, après avoir acheté pour quinze centimes d'herbage. C'était la femme Nivelles.

Arrêtée au moment où elle cherchait encore à échanger une pièce de un franc, elle déclara, après beaucoup d'hésitations, le lieu du domicile de son mari, où la police a découvert les ustensiles et les matières propres à la fabrication de la fausse monnaie.

Nivelles a été condamné à six ans de réclusion et sa femme à cinq ans. Défenseur : M^e Rolland.

Camille-Joseph Giraud faisait partie de la bande d'ouvriers qui, le lendemain du 24 février, se crurent en droit d'aller briser les métiers dits à la barre, qui leur faisaient une concurrence ruineuse. Il a été acquitté. Défenseur : M^e Mouillaud.

Chronique.

On nous écrit de Paris que le gouvernement commence à prendre des mesures dans la prévision de l'arrivée du choléra. Il va publier, dit-on, tous les renseignements qu'il a reçus des médecins envoyés par lui à Saint-Petersbourg pour étudier la maladie et les moyens prophylactiques ou curatifs les plus efficaces.

Nous rappelons à ce sujet à l'administration municipale lyonnaise que des mesures actives de propreté, d'assainissement, furent prises à Lyon lors de l'invasion du choléra en 1832. Lyon eut alors le bonheur d'échapper au terrible fléau; mais ce n'est pas une raison pour ne pas prendre toutes les précautions nécessaires pour en diminuer l'intensité, si nous devons le subir.

— Les anciens jouteurs de la Quarantaine célébreront, dimanche et lundi, leur fête annuelle du 15 août qui a été renvoyée au 20 et 21.

Il y aura joute, mat de coqagne sur l'eau, tir d'anguille et dans 2 sur la place du port d'Ainay.

On dit que les plus vigoureux jouteurs se réunissent pour cette fête.

— Hier à la Demi-Lune, un ouvrier mineur a eu la cuisse brisée par un éclat de mine. Son état inspire de graves inquiétudes; l'amputation est jugée nécessaire.

— Le public est prévenu que l'exposition publique des ouvrages formant les concours de l'Ecole nationale des Beaux-Arts aura lieu, avant la réunion du jury, les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 courant, et, après la distribution des prix, les mercredi 23 et jeudi 24 août.

Cette exposition sera ouverte, de onze à trois heures, dans la salle des études.

— La spéculation s'empare déjà de l'état peu apparent des vignes de la montagne, pour augmenter le prix de la récolte de 1847. Loin de nous la pensée de blâmer le désir qu'elle a de donner une valeur plus importante à ces produits, qui ont été vendus jusqu'à ce jour à vil prix; mais elle ne doit cependant pas abuser de ces fausses nouvelles. Nous recevons à l'instant une lettre d'un des plus importants vignobles du Jura, dans laquelle on nous affirme que la récolte sera abondante, bien qu'elle n'atteigne pas des proportions extraordinaires. La qualité, vu l'état du raisin, promet d'être supérieure.

Les vignes des terres de Dôle, produiront en 1848 une récolte telle, à moins d'événements imprévus, que les propriétaires seront fort embarrassés pour loger leurs vendanges.

— Un incendie qui pouvait causer des ravages considérables s'est déclaré dans la nuit de samedi à dimanche, dans une forêt de pins, appartenant à M. Louis Benet, et à la commune de Ceyreste, près de La Ciotat. Grâce au zèle et aux efforts de la population de ces deux communes, le feu a été promptement éteint, et il n'y a eu que 12 à 1,500 pins plus ou moins endommagés.

Au rédacteur du Censeur.

Orléans, le 16 août 1848.

Monsieur le rédacteur,

Après avoir été, sous Charles X, maire de Lyon et député, M. de Lacroix-Laval trouve glorieux aujourd'hui de faire proclamer par plusieurs journaux amis qu'il est parvenu à se faire élire maire de la petite commune d'Orléans. Le fait est vrai; mais les journaux le rendent très inexactement. D'abord, le conseil municipal n'a pas été entièrement renouvelé, car six de ses membres ont été réélus. Parmi ceux-ci figure au premier rang l'ancien maire qui a eu une majorité très imposante au premier tour de scrutin, tandis que M. de Lacroix-Laval n'en a obtenu qu'une assez faible au second tour.

Et certes, les moyens de réussite ne manquaient pas au candidat légitime : listes imprimées, promesses, valets nombreux et actifs, fournisseurs, ouvriers, manœuvres qui, ce jour-là, électeurs, déposaient ostensiblement le bulletin où était inscrit le nom du maître; tous les moyens d'influence enfin que l'esprit d'intrigue peut suggérer avaient été mis en œuvre par les intéressés pour renverser quelques hommes indépendants, ennemis des coteries, et qui avaient la simplicité de se croire suffisamment recommandés par une administration qu'ils osent dire irréprochable. Ce que les journaux ne disent pas non plus, c'est que M. de Lacroix-Laval n'a dû qu'à son âge de l'emporter sur M. Guérin, son concurrent, qui réunissait ainsi que lui six voix sur douze dans le vote du conseil pour le choix du maire. Il valait bien la peine vraiment d'emboucher la trompette de la publicité pour reprendre à tous un résultat aussi modeste. Nous nous trompons; le résultat a été très grand, il est superbe; l'opinion légitimiste a obtenu un petit succès, et ces bonnes fortunes lui sont trop rares pour ne pas en faire part au public.

Pour se faire mieux pardonner sa victoire, le nouveau maire a demandé à avoir M. Guérin, ancien maire, pour son adjoint, et pour secrétaire, M. Pécollet; ces deux hommes que le parti vainqueur taxait naguère de communisme, et auxquels il s'estime heureux aujourd'hui de faire amende honorable en se les associant. Ceci aura toujours son enseignement : c'est que ces communistes dont on disait la commune d'Orléans infestée, et que l'on faisait si dangereux, se trouvent n'être tout simplement que des hommes aux idées généreuses, pleins de l'amour de leurs semblables, et que chacun tient à honneur d'avoir pour amis.

Tel est, Monsieur le rédacteur, l'homme que je me crois obligé de rendre à l'équilibre en rétablissant les faits. Agréez, etc. LIPPENS, habitant d'Orléans.

Condition des soies du 17 août. — Ouvrées, 42 ballots. Grèges, 8 ballots. Dernier numéro, 677.

Nouvelles diverses.

Les gardes nationaux parisiens de la 2^e légion, qui ont accepté l'invitation de leurs frères de Bourges, sont revenus lundi, reconnaissants et émerveillés de l'hospitalité gracieuse et splendide qui a accueilli leur détachement, tant à Vierzon qu'à Bourges même.

Les principaux habitants de la capitale du Berry s'étaient disputés le plaisir d'héberger les gardes nationaux parisiens. Au moment de l'arrivée, chacun de nos compatriotes a reçu dans une famille de Bourges, l'accueil le plus hospitalier. A la même heure, on fêtait dans trois cents maisons différentes les visiteurs qu'on avait attendus avec une vive impatience. Le lendemain, un banquet de souscription, suivi d'un bal, réunissait en une fête unique 1,500 personnes dans le beau jardin de l'archevêché.

Lundi enfin, au moment du départ, la station du rail-way, remplie d'une foule immense, offrait, sous mille aspects variés, le spectacle d'une séparation pleine de bons souvenirs et de regrets qui n'étaient pas par eux-mêmes sans charmes. Au passage à Vierzon, le bon accueil de l'avant-veille s'est renouvelé.

A Orléans, la station a été muette. Quelques gardes nationaux, présents là par hasard, se plaignaient que la mairie ne leur eût donné aucun avertissement du passage de leurs amis de Paris et n'eût autorisé aucun préparatif pour une réception digne d'eux.

M. Dudon, ancien ministre d'Etat sous la Restauration, adresse, d'Ostende, à M. Léon Faucher, la rectification suivante que nous trouvons dans le journal l'Union : « Dans la séance du 9 de ce mois, vous m'avez prêté cette phrase : *La peine qu'il faut appliquer aux écrivains, c'est l'infamie, l'infamie, messieurs, les galères.* Ma réponse sera précise; je n'ai jamais dit cela; vous l'avez inventé, citoyen représentant. DUDON. »

M. Longepied, qui était à la fois chef du club des clubs, et proposé par M. Ledru-Rollin au maintien du bon ordre aux environs de l'Assemblée dans la journée du 15 mai, vient d'écrire, au rapporteur de la commission d'enquête, une lettre qui se termine ainsi :

« Vous avez beau faire, messieurs du temps passé, l'avenir nous appartient. Malgré vos fers, vos cachots; malgré vos violences, vos calomnies, nous marcherons à notre but, nous assurerons le triomphe de la République démocratique et sociale. La religion du Christ a triomphé par ses martyrs. »

Le National se prononce aujourd'hui contre le rétablissement de la chaire d'économie politique du collège de France, supprimée par le gouvernement provisoire.

Suivant le Journal des Débats, le voyage de M. Bulwer à Paris n'avait ni but ni caractère politique, et M. Bulwer serait reparti hier, non pas pour Turin, mais pour Londres.

Il reste, en ce moment, dans les prisons et dans les forts 8,258 prisonniers de juin, dont 518 malades. Il y a en outre 465 malades dans les hôpitaux et ambulances de Paris.

On lit dans l'Armoricain (Brest), du jeudi 10 août : « La frégate à vapeur l'Ulloa, a été entrée dans le port ce matin, pour prendre du charbon, et partir de suite pour le Havre. »

D'après une dépêche du ministre, les frégates la Belle-Poule et l'Uranie vont être installées en pontons, de même que les frégates la Guerrière et la Didon, pour recevoir 1,000 condamnés politiques. »

Le Journal d'Indre-et-Loire annonce d'une façon certaine que l'ex-émir Abd-el-Kader et sa suite vont être internés dans le département d'Indre-et-Loire.

Des ordres ont été donnés pour que, d'ici à quinze jours, ils soient installés au château d'Amboise.

Abd-el-Kader est en ce moment, comme on le sait, au château de Pau.

Pendant les premiers jours qui suivirent l'incendie du château de Neuilly, d'innombrables débris de porcelaine de Sèvres jonchaient la cour et le jardin. On pourra se faire une idée de la beauté des services qui ont été brisés, quand on saura que la fabrique de Sèvres vient de retirer de ces débris, soumis à une analyse chimique, trois mille francs d'or pur.

La population du royaume sarde, la Sardaigne et la Savoie comprises, est, d'après le dernier recensement, de 4,650,368 âmes; le revenu annuel est de 79 millions; les dépenses, en temps ordinaire, de 77 millions; la dette est de 145 millions.

L'armée, en temps de paix, avait un cadre pour 25,000 hommes, et en temps de guerre pour 100,000.

La flotte se compose de trente voiles, dont quatre frégates de soixante canons.

La Sardaigne était, avant la guerre, un des petits Etats les plus prospères d'Europe.

Des lettres de la frontière du Maroc, reçues par Oran, rapportent que l'empereur se trouve en sérieuse délicatesse (c'est l'expression du correspondant), avec l'Angleterre, et en hostilité déclarée avec l'Espagne. Il s'agit, du côté de l'Angleterre, d'un conflit existant entre le pacha de Mazagan et le consul-général, M. Redmon; quant à l'Espagne, le sultan redemande les îles Zaffarines et les redemande à main armée.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

La diète reprend sa session le 4 septembre. — Le vorort n'a pris jusqu'ici, à notre connaissance, aucune mesure militaire à l'égard des événements de la Lombardie. Il abandonne pour le moment aux cantons le soin de pourvoir aux éventualités. Le Tessin a quelque peu garni sa frontière.

BERNE. — Tout se prépare pour la grande fête des chanteurs suisses qui s'ouvrira dimanche. Les dons n'ont pas manqué et le logement est assuré pour les milliers d'hôtes que l'on attend dans notre ville. La grande construction où s'abriteront les chanteurs et les spectateurs sur les grands remparts est achevée. Les arcs de triomphe s'élèvent de toutes parts; la cathédrale s'embellit. Le grand Christophe lui-même va prendre ses habits de fête, dit-on. Tout annonce que cette fête fédérale sera magnifique.

TESSIN. — Lugano, 8 août. — De 150,000 habitants que Milan possédait, les deux tiers à peu près se sont expatriés. Le canton du Tessin donne asile à environ 30,000 de ces réfugiés. Lugano en est tellement remplie que bon nombre d'entre eux doivent coucher à la belle étoile. La plupart sont sans argent et seulement munis des vêtements les plus nécessaires. Presque toute la jeunesse mâle de la Lombardie est fugitive. On estime à 30 millions la valeur des bâtiments détruits par Charles-Albert.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Cologne assure que lord Cowley, d'accord avec le ministre de France, s'agit beaucoup en faveur d'une extension d'armistice dans la querelle du Schleswig que l'Allemagne a liguée en entier à la Prusse et aux alliés naturels de cette puissance, dont le corps d'opérations vient de recevoir des renforts du Hanovre et de l'Oldembourg. En attendant, le Danemark a étendu son blocus maritime jusqu'à l'embouchure de l'Elbe.

D'un autre côté, la Gazette des Postes et de l'Intérieur, de Stockholm (feuille officielle), dans son numéro du 4 août, ajoute que les cabinets de Paris et de Londres ont déclaré collectivement et formellement au gouvernement central de l'Allemagne, que toute agression ultérieure de la part de l'Allemagne contre le Danemark serait regardée par la France et par l'Angleterre comme une déclaration de guerre faite contre elles par la confédération germanique.

Dans la séance de l'assemblée nationale du 12 à Francfort, un représentant a fait la motion suivante :

« L'Assemblée nationale invitera le pouvoir central à arrêter la guerre en Italie et à conclure un armistice et une paix honorable pour les deux parties belligérantes. »

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition de renvoyer au pouvoir central toutes les motions concernant la guerre d'Italie.

Le Boersenhalle du 12 renferme les conditions d'armistice que la Prusse est autorisée, par le vicaire-général de l'empire, à conclure avec le Danemark : 1^o 4,000 hommes au moins de troupes fédérales resteront dans les duchés; 2^o les Danois auront une garnison de 4,000 hommes dans l'île d'Alsén; 3^o le gouvernement provisoire des duchés restera.

La Gazette de Cologne du 14 annonce l'arrivée de l'archiduc Jean en cette ville, où il a été accueilli par des acclamations d'enthousiasme.

AUTRICHE.

La Gazette de Breslau du 12 dit qu'il se forme à Vienne une grande propagande pour la démocratie autrichienne, et que beaucoup d'étudiants doivent se rendre à Munich et dans l'Allemagne du nord pour propager leurs doctrines.

Suivant le même journal, le 10, une grande anxiété a régné à Vienne, le parti radical ayant fait un dernier effort pour empêcher le retour de l'empereur. On voulait faire une immense démonstration populaire. Les troupes furent consignées.

BULLETIN FINANCIER DU 16 AOÛT.

Le 5 0/0 a ouvert en hausse. Le cours moyen était vivement demandé

dans le cabinet des agents de change; aussi le premier cours a-t-il été de 75, et puis bientôt après de 75 25; cela faisait 4 fr. de hausse sur le cours de lundi. Mais les offres se sont arrêtées en masse et ont bien vite fait rétrograder la rente à 72 50 et 72 25; on a même coté 71 50. Le dernier prix est 72 offert.

Le 5 0/0 n'était pas demandé au comptant. L'argent n'arrive pas sur cette valeur. On a fait 45 au plus haut, puis 44 75. On reste au comptant à 44 50 à terme; il y a eu très peu de transactions. Il s'est à peine échangé quelques coupures de 1,500 à 45 25, puis on a offert à 45. On reste à 44 75, 44 50 demandé.

La banque de France a fait 1,650 et 1,640, et peu à 1,655.

Il y a eu sur le Lyon un marché assez actif. Il a été à 535 75, 533. La présentation du projet de décret sur le rachat est sans aucun doute la cause de ce mouvement de hausse, ce qui prouve que la bourse ne regarde pas le rachat comme une mauvaise mesure.

Le nouvel emprunt est offert au même prix que le vieux cinq. Le public n'est pas encore habitué à cette valeur, et elle ne paraît pas être recherchée avec un grand empressement. On la donnait au même prix que la rente, et il n'y avait pas beaucoup d'acheteurs.

Pas d'affaires sur l'Orléans, il est à 670. Le Rouen à 445, le Vierzon à 267 50, le Strasbourg à 547 50, le Nord à 576 25.

Les consolidés ont repris depuis deux jours de près d'un demi pour cent; ils arrivent à 86 5/8.

Il résulte du procès-verbal de l'adjudication de l'emprunt, nous l'avons constaté d'après les écritures : 1^o qu'il a été souscrit par les sous-missionnaires de l'ancien emprunt, du 26 juillet à ce jour (heure de minuit), une somme de treize millions quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante francs de rentes 5 0/0 (15,095,250 f.); 2^o que ces souscriptions ont donné lieu aux versements ci-après, savoir :

En anciens certificats formant le dixième de la somme soumissionnée, une somme en capital de dix-neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante-un francs vingt-cinq centimes, ci. 19,708,531 f. 25 c.

En numéraire formant le complément de garantie de 7 1/2 0/0, la somme en capital de quatorze millions sept cent quatre-vingt mille deux cent soixante-quatre francs quatre-vingt-sept centimes, ci. 14,781,274 97

Total des versements opérés sur le premier terme (de garantie), trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-six francs vingt-deux centimes, ci. 34,489,806 22

(Indépendamment du versement admis par anticipation sur les fermes à échoir.)

5^o Qu'une somme de trente-six mille deux cents cinquante francs en rentes reste à négocier, ci. 56,250 f.

Réserve expressément faite des droits que peuvent avoir les souscripteurs qui, d'après leurs déclarations déposées à la direction de la dette inscrite, ont adiré des certificats montant ensemble à six mille francs de rente.

Même réserve est faite en ce qui concerne les envois attendus des receveurs généraux pour les souscriptions dont le montant a pu être régulièrement versé à leurs caisses jusqu'au huit de ce mois, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 27 juillet dernier.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 15 août. — Cité midi. — Les consolidés pour compte, ouverts à 86 3/8 à 1/8, ont monté à 86 1/2 3/8, 86 5/8 1/4 1/2; actions de la banque, 199, bons de l'Echiquier (mars), 55, 55, 52 de prime, (juin) 26 à 29.

Deux heures. — Les consolidés, 86 1/4 5/8; bons de l'Echiquier, 52 à 53; actions de la banque, 197 à 199; nouv. 5 1/4, 87 1/2; fonds espagnols, 22; 5 0/0, 11 1/1 à 12.

Trois heures. — Consolidés pour compte, 86 5/8 offerts.

Madrid, 11 août. — 5 0/0, 19 1/2 pap., après la bourse, 19 5/8 à 1/4 arg.; 5 0/0, 11 pap., après la bourse, 10 7/8 arg.; dette sans intérêt, 4 pap., après la bourse, 5 15/16 arg.; coupons, 7 arg.; dette négoc., 5 0/0, 7 arg.; titres provisoires, 5 1/4 arg.; banque de Saint-Ferdinand, 50 pap. — Changes : Paris, 4 80 pap.; Londres, 45 80 arg.; Bayonne, 4 60 arg.

Leipzig, 11 août. — Banque de Leipzig, 148.

Hambourg, 12 août. — Ard. 5 0/0 Esp., 7 1/4 pap.; 5 0/0, 16 5/4 pap.

Amsterdam, 14 août. — Esp. 5 0/0, 8 1/4 à 7/16; coupons, 5 5/4 à 6 1/8, intég. 2 1/2 0/0, 45 13/16; 4 0/0, 68 5/16; Ard. (de 510), 8 à 8 5/16.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 août.

CHEMINS DE FER. — Orléans, 672 50 comptant, 671 25 liq. cour. 675 75 liq. proch. — Rouen, 447 50 comptant. — Marseille, 220, 218 75 comptant. — Nord, 576 25 comptant, 577 50 liq. cour., 577 50 liq. proch. — Lyon, 535 75 liq. cour., 533, 536 25 liq. proch. — MINES DE LA LOIRE. — 507 50, 508 75, 507 50, 505 comptant. — RENTES. — 5 0/0, 72 50, 72 25.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

AVIS. M. FRAMINET, ancien docteur-médecin de Paris, condisciple de Bichat en philosophie à Lyon, son compatriote, désire être utile dans la maison de santé d'un médecin. Il donne gratuitement des consultations rue Raisin, n° 25, au 1^{er}. (2908)

Changement de Domicile.

Le Dépôt général de la Poudre d'Iroco, du docteur Monier des Taillades, vient d'être transféré à LYON, n° 44, au 1^{er}, quai de la RÉVOLUTION (ci-devant quai Port-du-Temple, entre la rue Ecorche-Bœuf et la rue Savoie.)

Ce médicament a été approuvé par diverses déclarations de la commission de l'Académie de médecine de Paris, et sa vente a de tout temps été autorisée par le gouvernement. Comme purgatif, fébrifuge, vermifuge et dérivatif; son efficacité est consacrée par plus d'un siècle d'existence.

Un jugement et un arrêt de la cour d'appel de Paris ont été prononcés le 20 novembre 1847 contre les contrefacteurs. (2928)

BONNE OCCASION.

Salon de lecture, — pensionnat, — excellent fonds de café, à céder de suite à des conditions très avantageuses. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n° 12. (1953)

AVIS AUX CAPITALISTES.

On offre à un capitaliste, moyennant un apport de 10,000 f., une part d'intérêt, ou même la direction dans une entreprise industrielle d'éclairage par un nouveau procédé breveté, présentant 50 p. 0/0 d'économie sur les divers systèmes d'éclairage connus.

S'adresser à M. Jourdan, port des Cordeliers, n° 59. (1949)

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS;

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du CENSEUR.

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale extra-statutaire, convoquée à Paris pour le 21 août courant, est remise au 4 septembre prochain. Ce renvoi est nécessité par l'état de maladie de M. le directeur de la Compagnie qui se prolonge au-delà des prévisions du conseil.

Le délai pour le dépôt des titres et le retrait des cartes d'admission est prorogé, savoir : pour Marseille, au 26 août; pour Lyon, au 29 août, et pour Paris, au 1^{er} septembre. (2933)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Callier, mod. en chef de l'Ép. des Vénér. ainsi les premiers mod. de Paris n'ont rien de plus que lui. Sous il guérit en 4 jours les écoulements sans douleurs, coliques et sans d'autom. La boîte de 100 dragées se vendant que 4 fr., est le traitement le moins cher DÉPOT. JOURDAN, ph., r. Montmartre, 145, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, re-

mède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (2849)

UNE MAISON. A louer, pour la Noël, faubourg de Bresse, cours d'Herbouville, 144, une Maison où existe une brasserie de bière très renommée.

S'adresser, pour en prendre connaissance, à M. Durand, dans ladite maison. (1950)

ON TROMPE le public quand on

lui vend, n'importe à quel prix, sous le nom de CAPSULES au copahu, des pilules grossièrement enduites d'une substance quelconque. LES

CAPSULES MOTHES

sont les seules contenant à l'état de pureté primitive toutes les substances de désagréable saveur. — Baume de Copahu, Huile de Foie de Morue, de Bale, Essence de Térébenthine, Cubèbe, Quinine, Rhubarbe, etc., etc.

A Paris, RUE SAINTE-ANNE, n° 20, AU 1^{er}, et dans toutes les pharmacies d'Europe. Approbation de l'Académie de Médecine. Quinze ans de succès incontestables. (8537)

FUMIER. A vendre, Fumier à la Poste-aux-Chevaux, place dite de Charabara. (1948)

CHIENNE. On a perdu une petite Chienne. Chienne noire; elle répond au nom de Loulette. La rendre rue Sainte-Catherine, n° 4, chez le baigneur. (1931)

LYON. — Imprimerie de BOURS, grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.